



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/12/2008

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 22 décembre 2008
D - 20080674

Aujourd'hui Lundi 22 décembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (**présent jusqu'à 18 h 15**), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

Suspension de séance à 20 h
Reprise de la séance à 21 h

LISTE DES PRESENTS ET D'EXCUSES COMPLEMENTAIRES A PARTIR DE 21 H

Etaient Présents :

M. Jean Marc GAUZERE

Excusés supplémentaire :

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU

***Musée d'Aquitaine. Convention tripartite entre la Ville de
Bordeaux, la Société Nationale de Télévision France 3 et le
Réseau Aquitain d'Histoire et Mémoire de l'Immigration.
Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine), France 3 Aquitaine et le Réseau Aquitain d'Histoire et Mémoire de l'Immigration (RAHMI) ont décidé de mettre leurs moyens en commun pour présenter un cycle de films ayant trait à l'histoire de l'immigration, qui s'intitulera « Mémoires en image ».

Les projections de ces films auront lieu dans la salle de conférences du musée d'Aquitaine chaque 1er dimanche du mois et seront suivies d'échanges avec des intervenants spécialistes de l'histoire de l'immigration.

Une convention stipulant les obligations de chaque partie a été établie.

Dans le cadre de notre partenariat tripartite avec France 3 Aquitaine et le RAHMI, et afin d'ouvrir ces manifestations à un large public, il semble important que les visiteurs puissent bénéficier de la gratuité d'accès lors de tous ces événements culturels.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer ce document
- appliquer la gratuité d'entrée

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 décembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

Convention de Partenariat tripartite entre la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine), France3 Aquitaine et le Réseau Aquitain d'Histoire et Mémoire de l'Immigration (RAHMI)

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

D'UNE PART

La Société nationale de télévision, France 3 Aquitaine, représentée par son Directeur Monsieur BERTRAND, 136 rue Ernest Renan – 33000 BORDEAUX

Et

Le Réseau Aquitain d'Histoire et Mémoire de l'Immigration (RAHMI) représentée son Président, Monsieur Manuel DIAS, 14, cours Journu Auber – 33300 BORDEAUX

D'AUTRE PART

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine), la Société Nationale de Télévision France 3 et le Réseau Aquitain d'Histoire et Mémoire de l'Immigration (RAHMI) ont décidé de s'associer et de mettre leurs moyens en commun pour présenter un cycle de films conférences ayant trait à l'histoire de l'immigration, qui s'intitulera « Mémoires en images ».

La sélection des films et le choix des intervenants qui participeront aux échanges à la suite, se feront d'un commun accord entre les trois partenaires.

Article 2 : Engagements de France 3 Aquitaine

France 3 Aquitaine s'engage à :

- fournir les films sur DVD
- assurer la gratuité des droits de diffusion au musée d'Aquitaine.

Article 3 : Engagements de la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine)

La Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) s'engage à :

- prendre en charge la livraison des DVD
- permettre les projections des films, suivies des échanges avec les spécialistes sur l'histoire de l'immigration, dans la salle de conférences du musée d'Aquitaine, chaque 1er dimanche du mois,
- autoriser l'accès gratuit au public,
- assurer les opérations de communication.

Article 4 : Engagements du RAHMI

Le RAHMI s'engage à :

- prendre à sa charge le coût des intervenants qui participeront au débat, cette initiative s'inscrivant dans le cadre du partenariat entre le RAHMI et la Cité Nationale d'Histoire de l'Immigration

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est prévue pour toute la durée des manifestations.

Article 6 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties de ses obligations moyennant un préavis de un mois.

Article 7 : Compétence juridictionnelle

Les contestations relatives à l'exécution des présentes seront en tant que de besoin, déférées aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 8 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux cedex
- pour la Société nationale de télévision, France3 - en sa direction régionale - 136, rue E. Renan –
33075 - Bordeaux cedex
- pour le RAHMI – 14, cours Journu Auber – 33300 Bordeaux

Fait à Bordeaux,
En cinq exemplaires
Le

Po/le Maire de Bordeaux Le Maire de la Ville de Bordeaux Alain JUPPE	Po/ La Société nationale de télévision, France 3 Le Directeur, M. BERTRAND
P/Le RAHMI Le Président, Manuel DIAZ	